

ACTION URGENTE

CAMBODGE. DES DÉFENSEURES DES DROITS HUMAINS RELÂCHÉES

Treize défenseures des droits humains vivant autour du lac Boeung Kak à Phnom Penh (Cambodge), ont été libérées de prison le 27 juin dernier. La Cour d'appel du Cambodge a suspendu le reste de leur sentence de deux ans et demi de prison, mais elle a confirmé leur condamnation. La police a eu recours à la violence contre d'autres habitants de cette zone, qui attendaient le verdict à l'extérieur de la Cour, leur infligeant des blessures.

Le 24 mai 2012, le tribunal municipal de Phnom Penh a condamné 13 défenseures des droits humains à deux ans et demi de prison, à l'issue d'un procès d'une iniquité flagrante. Ces personnes avaient été interpellées après avoir organisé une manifestation pacifique pour protester contre la destruction de maisons et l'expulsion forcée de milliers de familles vivant autour du lac Boeung Kak. Amnesty International les considérait comme des prisonnières d'opinion.

Lors de l'audience du 27 juin devant la Cour d'appel, aucun élément à charge n'a été présenté, et trois des quatre témoins de la défense n'ont pas été autorisés à rentrer dans le bâtiment. La Cour a décidé de confirmer la condamnation mais elle a suspendu le reste de la sentence prononcée à l'encontre de ces femmes en raison de leurs responsabilités en tant que mères et grands-mères. Celles-ci avaient déjà purgé un mois et trois jours de prison. Bien que leur libération soit saluée, Chan Navy, Cheng Leap, Heng Mom, Kong Chantha, Nget Khun, Ngoun Kimlang, Bov Sopea, Phan Chhunreth, Soung Samai, Song Srey Leap, Tep Vanny, Tho Davy et Tol Srey Pov risquent maintenant d'être de nouveau arrêtées si elles mènent d'autres activités pour protéger le droit au logement de toutes les familles vivant autour du lac Boeung Kak. Ly Chanary et Sao Sarouen, deux manifestants placés en détention provisoire le 24 mai dans le cadre de cette affaire, ont finalement été libérés le 15 juin dernier. Néanmoins, les charges retenues contre eux n'ont pas été abandonnées.

La police antiémeute a empêché des habitants du lac Boeung Kak venus soutenir les 13 femmes d'entrer dans le bâtiment. Des ONG locales affirment qu'un policier a donné des coups de pied à une femme enceinte, lui provoquant une fausse couche, et que 11 résidents, dont sept enfants, ont été battus par la police et ont dû recevoir des soins.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en khmer ou dans votre propre langue :

- saluez la libération des 13 défenseures des droits humains du lac Boeung Kak ;
- demandez que leur déclaration de culpabilité soit annulée car ces femmes n'auraient jamais dû être interpellées ;
- réclamez l'abandon des charges pesant sur Ly Chanary et Sao Sarouen ;
- engagez les autorités à diligenter sans délai une enquête indépendante sur les policiers qui ont infligé des blessures à plusieurs habitants du lac Boeung Kak le 27 juin dernier devant la Cour d'appel du Cambodge, et à traduire les responsables présumés en justice.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 9 AOÛT 2012 À :

Vice-Premier Ministre et ministre de l'Intérieur

Sar Kheng
75 Norodom Blvd.
Khan Chamkarmon
Phnom Penh, Cambodge
Fax : + 855 23 426 585

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

Gouverneur de la municipalité de Phnom Penh

Kep Chuktema
69 Blvd. Preah Monivong
Khan Daun Penh
Phnom Penh, Cambodge
Fax : + 855 23 430 681

Courriel : info@phnompenh.gov.kh
Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Gouverneur,*

Copies à :

Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale

Hor Nam Hong
No 3 Samdech Hun Sen Street
Sangkat Tonle Bassac
Khan Chamcar Mon
Phnom Penh, Cambodge
Fax : + 855 23 216 141

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Cambodge dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, courriel, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 148/12. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/ASA23/007/2012/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

CAMBODGE. DES DÉFENSEURES DES DROITS HUMAINS RELÂCHÉES

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Depuis l'arrestation et l'emprisonnement des 13 défenseures des droits humains, la population du lac Boeung Kak a fait campagne inlassablement en faveur de leur libération. Elle a notamment organisé des événements publics presque chaque jour et envoyé des pétitions à plusieurs autorités cambodgiennes, ainsi qu'à des représentants diplomatiques à Phnom Penh. La remise en liberté de ces femmes est une victoire remportée par tous ces individus.

Des milliers de personnes sont expulsées de force dans les environs du lac Boeung Kak depuis 2007, époque à laquelle le terrain a été donné à bail à une entreprise pour qu'elle s'y développe. Les autorités ont harcelé et menacé les habitants pour les pousser à accepter une indemnisation inadéquate ou un nouveau logement dans un endroit éloigné des sources de travail et ne disposant d'aucun service essentiel et d'aucune infrastructure. Les femmes étaient en première ligne pour manifester afin de pouvoir rester chez elles.

En août 2011, le Premier ministre a alloué 12,44 hectares aux quelque 900 familles restantes pour qu'elles y construisent leurs maisons. En appliquant cet ordre, la municipalité de Phnom Penh a exclu environ 90 familles, affirmant que leurs habitations ne se situaient pas dans la zone établie. Depuis, plus de 600 familles ont reçu des titres de propriété foncière mais le mouvement de protestation continue en faveur de celles qui sont défavorisées.

Depuis ces derniers mois, les forces de sécurité sont de plus en plus violentes à l'égard des manifestants pacifiques. Les défenseurs des droits humains et les individus militant pour le droit à la terre sont harcelés et risquent d'être incarcérés sur la base de fausses accusations.

À travers le Cambodge, des milliers de personnes souffrent des conséquences des expulsions forcées, des spoliations de terres et des conflits fonciers, dont certains ont pour origine des concessions d'exploitation accordées par les pouvoirs publics à des entreprises ou des personnes influentes. Une expulsion forcée est une expulsion sans notification adéquate, sans consultation des personnes concernées, sans garanties juridiques et sans mesures de relogement dans des conditions adaptées.

En tant que partie au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, et à d'autres traités internationaux relatifs aux droits humains interdisant les expulsions forcées et les atteintes aux droits fondamentaux qui en découlent, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Cambodge a l'obligation de mettre fin aux expulsions forcées et de protéger la population de ce type d'atteintes.

Noms : Chan Navy, Cheng Leap, Heng Mom, Kong Chantha, Nget Khun, Ngoun Kimlang, Bov Sopea, Phan Chan Reth, Soung Samai, Srong Srey Leap, Tep Vanny, Tho Davy, Tol Srey Pov, Ly Chanary et Sao Sarouen
Genre h/f : femmes sauf Sao Sarouen

Action complémentaire sur l'AU 148/12, ASA 23/012/2012, 28 juin 2012

AMNESTY
INTERNATIONAL

